

RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Non vérifiés

de la période terminée le 30 septembre 2017



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Expert en normalisation. **Solutions** d'accréditation.
Standards **experts**. Accreditation **solutions**.

Canada

CONSEIL CANADIEN DES NORMES
RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
de la période terminée le 30 septembre 2017

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	3
Rapport de gestion	4
Risques et incertitudes : Aperçu au 2 ^e trimestre	7
État de la situation financière	8
État des résultats	9
État de la variation des actifs financiers nets	11
État des flux de trésorerie	12
Notes complémentaires	13

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme du Conseil du Trésor sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

Le directeur général,

A blue ink signature of John Walter, consisting of a large, stylized 'J' followed by the name 'Walter' in a cursive script.

John Walter

Ottawa, Canada
Le 29 novembre 2017

Le chef de la direction financière,

A blue ink signature of Jason Hergert, featuring a large, stylized 'J' followed by the name 'Hergert' in a cursive script.

Jason Hergert, CPA, CA

Rapport de gestion

Faits saillants des résultats au 2^e trimestre

Aperçu financier - non vérifié

(en milliers de dollars)

	Budget 2017-2018		Réel 2017-2018		Réel 2016-2017	
	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel
Total des produits d'exploitation	2 394	4 914	2 268	4 963	2 124	4 885
Charges						
Services d'accréditation	1 506	3 042	1 338	2 738	1 205	2 792
Solutions de normalisation et Stratégie	2 444	4 764	2 065	4 386	1 834	3 696
Gestion et services administratifs	1 816	4 138	1 706	3 791	1 503	3 030
Total des charges	5 766	11 944	5 109	10 915	4 542	9 518
Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires	(3 372)	(7 030)	(2 841)	(5 952)	(2 418)	(4 633)
Crédit parlementaire	2 676	5 353	2 676	5 353	2 648	4 980
Excédent / (Déficit) total pour la période	(696)	(1 677)	(165)	(599)	230	347

À la clôture de son 2^e trimestre, le Conseil canadien des normes (CCN) affiche un déficit de 0,6 M\$ en cumul annuel, ce qui représente un écart de 1,1 M\$ par rapport au déficit annuel cumulatif de 1,7 M\$ prévu au budget et un écart de 0,9 M\$ par rapport à l'excédent de 0,3 M\$ enregistré au 2^e trimestre de l'exercice précédent. L'écart vis-à-vis des prévisions est principalement attribuable à la diminution des dépenses au chapitre des salaires et des avantages sociaux en raison de postes devenus vacants et à l'échéancier des dépenses prévues dans le cadre des investissements stratégiques du CCN.

Les produits d'exploitation jusqu'au 30 septembre se chiffrent à 5 M\$, soit 0,1 M\$ de plus que les 4,9 M\$ prévus au budget. Les recettes annuelles cumulatives excèdent de 0,1 M\$ celles de 4,9 \$M enregistrées pour la même période l'exercice précédent. Les écarts vis-à-vis des prévisions sont surtout dus au rythme des contributions du programme du CCN de soutien aux délégués de comités techniques, dont l'utilisation et la constatation des produits connexes se sont produites plus tôt que prévu, tout en respectant les prévisions budgétaires annuelles. On note également des écarts au chapitre des services d'innovation en raison du projet de vérification des technologies environnementales avec le gouvernement de l'Ontario, et au chapitre des redevances, en raison d'un volume plus élevé que prévu.

Ces augmentations des recettes sont partiellement contrebalancées par le déficit dans les recettes des Services d'accréditation par rapport au budget. Les recettes annuelles cumulatives des Services d'accréditation enregistrées en septembre se chiffraient à 3,8 M\$, soit 0,2 M\$ de moins que le montant cumulatif de 4 M\$ prévu au budget et 0,1 M\$ de moins que le montant de 3,9 M\$ de l'exercice précédent. Cet écart est principalement attribuable à une baisse des activités d'évaluation, elle-même due à une diminution du nombre de ressources qualifiées disponibles pour effectuer les évaluations. Les fonds inutilisés en raison de la baisse des activités d'évaluation combinée au caractère favorable des coûts annuels cumulatifs en ce qui a trait aux salaires et aux avantages sociaux mettent la Direction des services d'accréditation sur la bonne voie pour atteindre l'excédent en cumul annuel prévu au budget pour septembre. Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'exercice. La Direction des services d'accréditation gère de près ses dépenses par rapport à ses recettes et elle prévoit obtenir des résultats conformes aux prévisions budgétaires de fin d'année.

Au 2^e trimestre, les charges d'exploitation s'élèvent à 10,9 M\$, soit 1 M\$ de moins que les dépenses de 11,9 M\$ prévues au budget et 1,4 M\$ de plus que celles de 9,5 M\$ engagées l'an dernier au même trimestre.

L'écart de 1 M\$ par rapport au budget s'explique principalement par :

- une baisse de 0,5 M\$ des honoraires professionnels en raison du début tardif d'investissements stratégiques visant la modernisation de la GI/TI et l'initiative d'innovation du CCN;
- des coûts de 0,3 M\$ liés à l'effectif (salaires, avantages sociaux, formation et déplacements) en raison du nombre de postes vacants plus élevé que prévu et de l'échéancier des dépenses prévues;
- une baisse de 0,2 M\$ de l'amortissement attribuable au report du déploiement du logiciel de modernisation opérationnelle (appelé BMS) et à l'échéancier des acquisitions d'immobilisations;
- le fait que, même si toutes les autres charges sont égales aux montants prévus au budget, le rythme initial des dépenses associées au programme du CCN de soutien aux délégués de comités techniques est compensé par les coûts de réunion et d'accueil moins élevés que prévu pour les réunions du Pacific Area Standards Congress (PASC), de la Pan American Standards Commission (COPANT) et du Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO, accueillies par le CCN plus tôt durant l'exercice.

Les charges d'exploitation excèdent de 1,4 M\$ celles de l'exercice précédent en raison de l'augmentation prévue des coûts liés à l'effectif (salaires, avantages sociaux et formation) et des dépenses engendrées au chapitre des conférences et activités par l'accueil des réunions du PASC et de la COPANT.

Au 2^e trimestre, le CCN a enregistré 5,4 M\$ en crédits parlementaires, un montant en phase avec les prévisions budgétaires et qui excède de 0,4 M\$ les crédits reçus à l'exercice précédent, une hausse ayant été approuvée pour l'initiative du CCN visant à jeter des bases solides en matière d'infrastructures.

Situation financière - non vérifié

(en milliers de dollars)

	30 septembre 2017	31 mars 2016
Actifs		
Total des actifs financiers	4 155	6 145
Total des passifs	4 487	6 251
Actifs financiers nets	(332)	(106)
Total des actifs non financiers	3 583	3 956
Excédent cumulé	3 251	3 850

Au 30 septembre 2017, la dette nette du CCN se chiffrait à 0,3 M\$, une augmentation de 0,2 M\$ par rapport à la clôture de l'exercice précédent attribuable à une réduction des créances dans le contexte du cycle d'exploitation du CCN pour ses droits annuels; durant l'exercice

précédent, le CCN a harmonisé la facturation de ses droits annuels, choisissant la date commune du 1^{er} mars.

Au 30 septembre 2017, le montant de l'excédent cumulé s'élevait à 3,3 M\$. Une partie (1 M\$) est nécessaire pour assurer le respect de la politique du CCN sur l'excédent cumulé visé. Quant au solde de cet excédent, le CCN l'utilise selon un programme prévu de financement pluriannuel de ses activités et de son infrastructure afin de mener à bien son mandat et ses initiatives au cours du présent exercice et dans les années à venir.

Risques et incertitudes : Aperçu au 2^e trimestre

Évaluation de la gestion du risque d'entreprise (EGRE)

Tandis que le CCN progresse dans la mise en œuvre de son plan de l'exercice en cours, son dossier prioritaire en matière de risque demeure la surveillance étroite des principaux objectifs stratégiques qui s'articulent autour de ses trois priorités : Innovation, Rôle de chef de file mondial et Valeur pour le Canada. Au 2^e trimestre, les axes prioritaires du CCN ont été les suivants :

- exécuter avec rigueur les activités liées à ses grands objectifs stratégiques;
- poursuivre la mise en œuvre d'une solution intégrée de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI) pour la gestion opérationnelle;
- atteindre les cibles des Services d'accréditation.

Le CCN continue d'accumuler des surplus en raison des décalages dans les dépenses et les contrats, cependant, il a apporté des améliorations à ses prévisions afin d'atténuer tout risque lié à l'atteinte de ses objectifs.

Les charges d'exploitation sont inférieures aux prévisions trimestrielles, situation surtout attribuable aux postes devenus vacants et au report de dépenses liées aux honoraires professionnels, vu l'avancement moins rapide que prévu de certains objectifs stratégiques.

Le CCN continue de veiller attentivement au déploiement de sa solution intégrée de gestion opérationnelle (BMS), qui a pour but de moderniser les outils dont il a besoin pour mener à bien ses activités dans les domaines clés de ses programmes. Il prévoit franchir les premières étapes de ce projet au cours du prochain trimestre.

Au deuxième trimestre, les recettes des Services d'accréditation étaient inférieures aux prévisions pour le premier semestre, une situation toutefois compensée par une baisse des dépenses liées aux retards dans les évaluations et aux postes devenus vacants. La Direction des services d'accréditation surveille de près ses activités et elle prévoit obtenir des résultats conformes aux prévisions budgétaires pour l'exercice en cours.

État de la situation financière - non vérifié

(en milliers de dollars)

	30 septembre 2017	31 mars 2017
Actifs		
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 656	1 757
Créances	2 499	4 388
Total des actifs financiers	4 155	6 145
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	765	2 067
Salaires et avantages sociaux à payer	521	928
Apports reportés	77	85
Produit reporté	2 125	2 134
Incitatif à la location différé	999	1 037
Total des passifs	4 487	6 251
Dettes nettes	(332)	(106)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	568	1 196
Immobilisations corporelles (au net)	3 015	2 760
Total des actifs non financiers	3 583	3 956
Excédent cumulé	3 251	3 850

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante de ces états financiers non vérifiés.

Résultats financiers trimestriels – non vérifiés – T2 30 septembre 2017

État des résultats - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	Budget 2017-2018		Réel 2017-2018		Réel 2016-2017	
	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel
Produits d'exploitation						
Recettes tirées de l'accréditation	2 010	4 019	1 897	3 773	1 688	3 912
Boutique virtuelle du CCN	258	539	262	567	266	555
Services d'innovation	41	81	32	119	21	108
Autres produits	85	275	77	504	149	310
Total des produits d'exploitation	2 394	4 914	2 268	4 963	2 124	4 885
Charges						
Services d'accréditation	1 506	3 042	1 338	2 738	1 205	2 792
Solutions de normalisation et Stratégie	2 444	4 764	2 065	4 386	1 834	3 696
Gestion et services administratifs	1 816	4 138	1 706	3 791	1 503	3 030
Total des charges	5 766	11 944	5 109	10 915	4 542	9 518
Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires	(3 372)	(7 030)	(2 841)	(5 952)	(2 418)	(4 633)
Crédit parlementaire	2 676	5 353	2 676	5 353	2 648	4 980
Excédent / (Déficit) total pour la période	(696)	(1 677)	(165)	(599)	230	347
Excédent cumulé, début de la période	2 707	3 688	3 416	3 850	5 456	5 339
Excédent cumulé, fin de la période	2 011	2 011	3 251	3 251	5 686	5 686

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante de ces états financiers non vérifiés.

Résultats financiers trimestriels – non vérifiés – T2 30 septembre 2017

Charges - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	Trimestre			Cumul annuel		
	Budget	Réel	Année précédente	Budget	▼ Réel	Année précédente
Charges						
Salaires et avantages sociaux des employés	3 126	3 146	2 752	6 418	6 237	5 456
Services professionnels et spéciaux	967	548	497	1 709	1 357	1 178
Déplacements*	533	420	402	1 191	910	921
Cotisations à des organisations internationales	300	296	290	601	609	584
Services d'évaluation	272	270	129	544	608	558
Locaux	167	176	178	334	354	352
Accueil	20	7	12	331	221	36
Conférences et activités	19	16	26	97	165	51
Amortissement	181	69	70	361	136	136
Télécommunications et affranchissement	38	36	35	76	68	55
Assurance	27	23	21	54	45	21
Entreposage hors site et autre	22	30	19	44	43	38
Fournitures de bureau	38	15	23	76	42	42
Formation et perfectionnement	25	19	44	51	38	35
Réparation et entretien	12	12	11	25	26	23
Frais bancaires	5	10	8	12	23	9
Location d'équipement de bureau	9	8	7	19	17	15
Publications et impression	10	8	7	11	16	9
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Relations publiques	-	-	1	-	-	1
Créances irrécouvrables	(5)	-	10	(10)	-	(2)
Total des charges	5 766	5 109	4 542	11 944	10 915	9 518

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante de ces états financiers non vérifiés.

	Trimestre			Cumul annuel		
	Budget	Réel	Année précédente	Budget	Réel	Année précédente
*Répartition des frais de déplacement :						
Recouvrables : Employés	10	71	3	19	81	36
Recouvrables : Non-employés	300	123	252	601	356	550
Frais de déplacement recouvrables	310	194	255	620	437	586
Non recouvrables : Employés	196	140	57	468	278	180
Non recouvrables : Non-employés	27	86	90	103	195	155
Frais de déplacement non recouvrables	223	226	147	571	473	335
Total des frais de déplacement	533	420	402	1 191	910	921

État de la variation des actifs financiers nets - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel
Excédent / (Déficit) annuel total	(165)	(599)	230	347
Acquisition d'immobilisations corporelles	(307)	(398)	(71)	(190)
Disposition d'immobilisations corporelles	6	6	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	69	136	70	136
Acquisition de charges payées d'avance	(282)	(644)	(825)	(1 070)
Utilisation de charges payées d'avance	571	1 273	934	1 540
Augmentation / (Diminution) des actifs financiers nets	(108)	(226)	338	763
(Dette nette) / Actifs financiers nets, début de la période	(224)	(106)	2 134	1 709
(Dette nette) / Actifs financiers nets, fin de la période	(332)	(332)	2 472	2 472

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante de ces états financiers non vérifiés.

État des flux de trésorerie – non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	2017-2018		2016-2017	
	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
(Déficit) / Excédent annuel	(165)	(599)	230	347
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :				
amortissement des immobilisations corporelles	69	136	70	136
Variations de :				
créances	377	1 890	(304)	241
charges payées d'avance	288	628	109	470
créiteurs et charges à payer	(854)	(1 709)	(689)	(543)
produit reporté	(1 036)	(47)	313	(192)
apports reportés	261	(8)	(98)	39
Trésorerie générée par les activités d'exploitation	(1 060)	291	(369)	498
Activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(307)	(398)	(71)	(190)
Produits de la disposition d'immobilisations corporelles	6	6	-	-
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	(301)	(392)	(71)	(190)
Trésorerie appliquée aux activités de financement	-	-	-	-
Augmentation de la trésorerie et des équivalents	(1 361)	(101)	(440)	308
Trésorerie et équivalents, début de la période	3 017	1 757	3 748	3 000
Trésorerie et équivalents, fin de la période	1 656	1 656	3 308	3 308

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante de ces états financiers non vérifiés.

[L'état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus puisqu'il n'y a pas eu de gain ni de perte de réévaluation.]

Notes complémentaires 30 septembre 2017

1. Pouvoirs, mandat et activités

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- Encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens.
- Établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, et aider et protéger les consommateurs.
- Accréditer les organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité. Le CCN est également l'autorité canadienne de vérification chargée d'administrer le programme des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à des organismes régionaux de normalisation.
- Approuver les Normes nationales du Canada (NNC).
- Conseiller et assister le gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle.
- Travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce.

- Favoriser et encourager une meilleure compréhension des avantages des normes et des services d'accréditation et leur recours.
- Servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités normatives.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers trimestriels non vérifiés devraient être lus de concert avec les états financiers annuels vérifiés les plus récents du CCN ainsi qu'avec le compte rendu faisant partie du rapport financier trimestriel.

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a) Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) du Canada.

Les présents états financiers trimestriels consolidés et résumés sont conformes à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, prescrite par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte pour une durée inférieure à trois mois aux taux d'intérêt en vigueur.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, la mise en valeur ou l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

Mobilier :	5 ans
Matériel :	4 ans
Améliorations locatives :	durée du bail ou durée utile prévue (la plus courte des deux)

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e) Constatation des produits – Produit reporté et apports reportés

Les recettes des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'évaluation. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus. Les fonds reçus ou à recevoir en tant que portion annuelle des droits d'accréditation sont inscrits comme droits d'accréditation reportés et sont comptabilisés comme produits selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période à laquelle s'appliquent les droits. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits d'évaluation de la conformité sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Les apports versés par de tierces parties uniquement pour l'accueil de réunions ou de conférences internationales sont inscrits à titre de passif sous la rubrique « Apports reportés ». Ces apports ne sont pas constatés comme produits tant que les charges correspondantes n'ont pas été engagées.

f) Incitatif à la location différé

Le CCN a obtenu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a pu profiter d'incitatifs à la location par rapport à ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g) Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de la comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant la période soit passé en charges.

h) Crédit parlementaire

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Conformément aux normes comptables du secteur public, les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf

dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

i) Prestations de retraite

Les employés du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par les employés et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de la période.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la prévision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employés ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement en fonction de l'arrivée de

nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Excédent cumulé

Le CCN est subordonné à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont il gère son capital; l'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent cumulé afin de minimiser les répercussions des risques financiers sur l'organisme. En date du 30 septembre 2017, le CCN maintient un excédent cumulé visé de 1 M\$ (1 M\$ au 30 septembre 2016). Le CCN a déterminé qu'un tel montant d'excédent cumulé lui permet d'assurer sa viabilité financière.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie, en créances, et en créditeurs et charges à payer. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du CCN s'élevaient à 1 656 397 \$ (au 30 septembre 2016, le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 3 308 072 \$ était composé de 2 028 617 \$ en dépôts à terme et de 1 279 455 \$ de liquidités). Les créances et les créditeurs surviennent dans le cours normal des activités. Ils sont tous dus sur demande. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Aucune évolution n'a été observée dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent et dans les pratiques en matière de gestion du risque. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte aux créances.

Dans tous les cas, le CCN fait preuve de prudence au moment de l'opération. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque potentiel de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucun client en particulier.

Le CCN inscrit une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des créances et la probabilité de les recouvrer. Il établit aussi des provisions pour les clients pour lesquels le recouvrement des créances est douteux en s'appuyant sur l'information recueillie lors des efforts de recouvrement.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues. Au cours du trimestre, aucun intérêt n'a été gagné sur des actifs douteux et aucun des comptes en souffrance n'a été renégoциé. Les comptes qui ne sont ni en souffrance ni douteux ni couverts par une provision sont considérés comme étant de bonne qualité.

En date du 30 septembre 2017, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 79 883 \$ (27 104 \$ au 30 septembre 2016).

Risque d'illiquidité

Il y a risque d'illiquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. L'objectif du CCN est de maintenir des liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans le crédit parlementaire qui lui a été accordé et en percevant des droits rattachés aux services d'accréditation et autres services. Il gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. En outre, le CCN a établi des directives afin de disposer d'un fonds de roulement qui correspond à ses besoins de liquidités pour une période de deux mois. Aucun changement n'est intervenu dans les pratiques en matière de gestion du risque d'illiquidité du CCN ni dans le niveau du risque d'illiquidité de l'organisme par rapport à l'exercice précédent. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque d'illiquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d'intérêt, le risque de change et autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. Immobilisations corporelles

30 septembre 2017	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	En cours*	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<u>Coût</u>					
Début : 1 ^{er} avril 2017	917 855	2 024 430	934 436	1 312 890	5 189 611
Acquisitions	-	53 761	-	343 831	397 592
Transferts	-	-	-	-	-
Dispositions	(9 704)	-	-	-	(9 704)
Fin : 30 septembre 2017	908 151	2 078 191	934 436	1 656 721	5 577 499
<u>Amortissement cumulé</u>					
Début : 1 ^{er} avril 2017	(566 376)	(1 756 914)	(106 540)	-	(2 429 830)
Amortissement	(52 346)	(53 174)	(30 663)	-	(136 183)
Dispositions	3 882	-	-	-	3 882
Fin : 30 septembre 2017	(614 840)	(1 810 088)	(137 203)	-	(2 562 131)
Valeur comptable nette, 30 septembre 2017	293 311	268 103	797 233	1 656 721	3 015 368

*Les immobilisations corporelles en cours en date du 30 septembre 2017 ne sont pas amorties et sont liées au développement de logiciels (matériel).

30 septembre 2016	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	En cours*	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<u>Coût</u>					
Début : 1 ^{er} avril 2016	425 822	1 859 044	1 023 907	709 935	4 018 708
Acquisitions	376 338	172 010	-	832 496	1 380 844
Transferts	-	-	-	-	-
Dispositions	-	(117 333)	(1 023 907)	-	(1 141 240)
Fin : 30 septembre 2016	802 160	1 913 721	-	1 542 431	4 258 312
<u>Amortissement cumulé</u>					
Début : 1 ^{er} avril 2016	(364 568)	(1 649 036)	(989 944)	-	(3 003 548)
Amortissement	(32 828)	(75 590)	(33 963)	-	(142 381)
Dispositions	-	116 633	1 023 907	-	1 140 540
Fin : 30 septembre 2016	(397 396)	(1 607 993)	-	-	(2 005 389)
Valeur comptable nette, 30 septembre 2016	404 764	305 728	-	1 542 431	2 252 923

*Les immobilisations corporelles en cours en date du 30 septembre 2016 ne sont pas amorties et sont liées au développement de logiciels (matériel).

6. Redevances provenant de la vente de normes

Le 1^{er} avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site *Web StandardsStore.ca* à un agent indépendant, qui lui verse des redevances selon une entente de partage des recettes de ventes nettes.

7. Prestations de retraite

Le CCN et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation. La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada.

8. Engagements contractuels

En juillet 2015, le CCN a signé un bail de 15 ans pour la location des locaux qu'il occupe.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes (OEN) afin qu'ils l'aident à donner suite à certaines initiatives de normalisation.

Au 30 septembre 2017, les engagements contractuels en place s'élèvent à 5,6 M\$ (6,3 M\$ au 30 septembre 2016).

	30 septembre 2017			
	Locaux	Matériel de bureau	Initiatives de normalisation	Total
2017-2018	173 034	8 849	216 908	398 791
2018-2019	346 068	15 100	-	361 168
2019-2020	346 068	3 450	-	349 518
2020-2021	373 386	-	-	373 386
2021-2022	400 704	-	-	400 704
Après	3 633 684	-	-	3 633 684
	5 272 944	27 399	216 908	5 517 251

9. Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Dans le cours normal de ses activités, il réalise avec ces entités des opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Au 30 septembre 2017, le CCN avait engagé des charges de 13 364 \$ (134 431 \$ au 30 septembre 2016) et enregistré des produits de 323 932 \$ (233 347 \$ au 30 septembre 2016) avec des parties apparentées. Au 30 septembre 2017, le montant des comptes débiteurs de parties apparentées s'élevait à 141 670 \$ (226 248 \$ au 30 septembre 2016) et celui des créditeurs était de 2 849 \$ (46 756 \$ au 30 septembre 2016).

10. Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison. Le budget de 2017-2018 apparaît dans l'État des résultats et dans l'État de la variation (de la dette nette) / des actifs financiers nets. Les montants budgétés présentés dans ces états financiers sont basés sur les montants de 2017-2018 du Plan d'entreprise de 2017-2018 à 2021-2022 et les budgets de gestion interne approuvés par le Comité de la haute direction du CCN.

11. Chiffres correspondants

Certains chiffres ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2017-2018.